



**Madame Delphine Batho**

Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable  
et de l'Energie  
Hôtel de Roquelaure  
246 bd Saint Germain  
75007 Paris

**Objet :** *Sollicitation d'un rendez-vous au sujet de la gestion quantitative de l'eau sur le bassin Adour-Garonne*

**Copie à Monsieur Stéphane le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Toulouse, le 20 août 2012

Madame la Ministre,

Le Collectif FNE Adour-Garonne rassemble les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE), membres de la fédération France Nature Environnement, qui œuvrent localement pour préserver la ressource en eau sur le bassin Adour-Garonne<sup>1</sup>.

Votre décision d'abandonner les projets de décrets facilitant la construction de retenues (11 juillet 2012) et votre volonté d'ouvrir le débat appuyée par Monsieur Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, le 2 août 2012 dans le Gers, nous donne une lueur d'espoir face à la tournure qu'a pris la gestion quantitative de l'eau en France et particulièrement dans le Sud-Ouest.

La situation actuelle trouve son origine dans la contestation de la LEMA et de la réforme des volumes prélevables en 2010 par une partie de la profession agricole sur le bassin Adour-Garonne (Cf. article joint, paru dans la [Lettre Eau 55](#), juin 2011). Le gouvernement précédent a cédé aux exigences dans un souci électoraliste et a accordé des largesses (particulièrement sur notre bassin Adour-Garonne) sans que parfois les autres usagers de l'eau ne soient réellement consultés (Cf. l'édito ci-joint de la [Lettre Eau 57](#), janvier 2012) : (i) le plan interministériel d'adaptation de la gestion de l'eau de novembre 2011, (ii) les protocoles d'accord entre l'État et les Chambres d'Agriculture en Aquitaine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charente signés en novembre 2011 et restés plutôt confidentiels jusqu'à présent, (iii) la possibilité de financer des retenues avec jusqu'à 80% d'argent public, ... Pour nous, cette gestion de l'eau à court terme ne règlera en rien les enjeux de surconsommation et de qualité des milieux présents sur le bassin. Nous rappelons que depuis 25 ans 1900 retenues et 40 barrages ont été construits en Adour-Garonne, qui n'ont absolument pas réglé le

<sup>1</sup> FNE Midi-Pyrénées, SEPANSO Aquitaine, Poitou-Charente Nature, Limousin Nature Environnement, FR Auvergne Nature Environnement et Languedoc-Rousillon Nature Environnement.

problème et qui n'ont fait l'objet d'aucune évaluation tant environnementale qu'économique a posteriori. De plus, cette politique impacte négativement la révision, en cours, des classements de cours d'eau en Adour-Garonne et pourrait fortement contrarier, sur de nombreux points, l'atteinte de l'objectif de bon état des masses d'eau de la DCE. Pour nous APNE, cela ne peut être qualifié de « gestion intégrée et durable » de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Nous tenons à exprimer notre inquiétude quant aux tensions qui s'expriment sur le terrain et rappelons que selon la LEMA « La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population », et de satisfaire ou concilier les milieux et les usages (Article L211-1, II).

Face au contexte de changement climatique mais aussi dans le but d'atteindre les objectifs de bon état de la DCE, nous militons depuis plusieurs années pour qu'il existe d'autres leviers pour l'agriculture du Sud-Ouest (et française) que le stockage artificiel de l'eau et le maïs irrigué, plante tropicale qui a besoin d'eau en période d'étiage. Pour nous, cela doit passer par l'adaptation de notre agriculture et notre alimentation et leur intégration aux problématiques environnementales (Cf. pour exemple, l'étude prospective [Afterres 2050](#) de Solagro, note ci-jointe). Nous ne pensons pas que cela sera facile mais nous sommes prêts à relever le défi avec l'ensemble des acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires, et la société civile, en prenant en compte les contraintes socio-économiques de la profession.

La revalorisation des fonctionnalités naturelles du sol et des milieux aquatiques nous semblent être la clé d'entrée d'une bonne gestion quantitative de la ressource en eau. Ainsi sur le volet agricole nous promovons notamment la diversification des assolements, l'allongement des rotations, les changements de pratiques et de systèmes (agroécologie) ainsi que le retour de l'arbre dans les champs (agroforesterie). Un travail d'enquête nous a permis d'identifier des exemples concrets et concluants de bonnes pratiques sur notre bassin (Cf. [recueil bonnes pratiques](#) ci-joint). À plus large échelle, cela serait sans nul doute bénéfique aux ressources en eaux et aux milieux aquatiques, mais également à la biodiversité, aux paysages, à notre alimentation et notre santé.

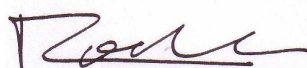
Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier et **nous sollicitons une rencontre avec vous pour approfondir cela ensemble**. Nous vous prions, Madame la Ministre, de recevoir l'expression de notre haute considération.

**Michel Rodes**

Porte Parole du collectif FNE Adour-Garonne

Vice-président de la SEPANSO

Représentant des APNE au Comité de Bassin



PJ :

- Article Lettre Eau n°55, juin 2011 : Irrigation en Adour-Garonne : la politique de la fuite en avant.
- Edito Lettre Eau n°57, janvier 2012 : Pour une eau vivante : un plan de retenues...sans retenue!
- Afterres 2050 de Solagro, première, synthèse, septembre 2011.
- Recueil 20 bonnes pratiques de gestion de l'eau du bassin Adour-Garonne et plus particulièrement les fiches 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 12 et 20.